1925-2000 : 75 ans de l'ADIJ : futurs possibles, futurs souhaitables : quelles institutions nous faut-il pour gérer l'avenir?

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens**

Band (Jahr): **71 (2000)**

Heft 2

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-824410

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

5) Commission sociale.

Elle a prévu de remettre sur pied des rencontres intergénérations. Devant le succès remporté par la première expérience réalisée à Moutier, il est envisagé d'organiser des manifestations du même genre ailleurs (Delémont, Porrentruy, Saint-Imier, etc.).

6) Commission juridique.

Elle a planifié un colloque intitulé «droits et obligations des commissions d'écoles». Destiné en priorité aux membres des commissions d'écoles de nos régions, cette manifestation s'adressera aussi aux parents d'élèves et aux enseignants.

La CJ prépare également une manifestation sur les nouvelles lois sociales, qui sont en révision dans les deux cantons (par exemple loi d'action sociale et loi en faveur des demandeurs d'emploi dans le canton du Jura). L'objectif sera d'informer les personnes et les organismes concernés sur les divers éléments des nouvelles lois et, aussi, de former ces personnes en ce qui concerne l'application de ces nouvelles dispositions.

Plusieurs autres projets ont été mis en chantier pour les années à venir :

- le pouvoir disciplinaire des collectivités (par exemple en cas de licenciement de personnel) ;
- la responsabilité des autorités communales (par exemple en cas d'accident) ;
- l'ouverture des marchées publics (importants changements des règles, notamment pour les communes, qui seront désormais concernées).

Notre programme pour 2000 et 2001 est largement influencé par les activités liées à la célébration du 75e anniversaire de l'association. Sa réalisation prendra néanmoins en compte la nécessité de satisfaire à l'objectif d'équilibre financier global de l'association. ■

AUBERGE VERT BOIS
l'assiette-canicule,
par exemple...
servie sur la terrasse
à MONT-CROSIN
Tél. 032 944 14 55

1925-2000 : 75 ans de l'ADIJ

Futurs possibles, futurs souhaitables

Quelles institutions nous faut-il pour gérer l'avenir ?

La gestion de l'État - à ses divers niveaux : Confédération, cantons, communes - est aujourd'hui source d'interrogations. Les conditions dans lesquelles doivent travailler et agir politiques, administratifs et citoyens sont devenues de plus en plus instables, complexes et imprévisibles.

La globalisation en particulier bouleverse les cadres de référence traditionnels. Elle suscite et va susciter encore beaucoup d'interrogations. Deux des composantes de la mondialisation notamment apparaissent comme très problématiques.

Premièrement, sa philosophie, que l'on pourrait résumer par «que le meilleur gagne» pousse non seulement les différentes parties du monde à une compétitivité féroce mais est incompatible avec le rôle de l'État qui doit lui se soucier de tous ses membres, bons et moins bons, forts et faibles.

Deuxièmement, la vitesse des transformations en cours contraint à une adaptation permanente du système alors que celui-ci n'est pas conçu pour des réactions aussi rapides. S'ajoute encore à cela une pression financière qui soumet les gouvernements à des choix dictés trop souvent par l'urgence.

Face à des enjeux et des problèmes de plus en plus difficiles à maîtriser, il est impératif de mettre en place de nouvelles formes de gestion de la cité.

Acteur parmi d'autres, au nom de ses fonctions de gouvernance et de contrôle, l'État doit conserver un rôle clé qu'il convient de redéfinir, dans le but premier et essentiel de préserver et de mieux fonder sa légitimité. L'enjeu est de taille.

Lors du séminaire qu'elle organisera à l'automne sur ce thème, l'ADIJ proposera quelques éléments de réponse à cette interrogation fondamentale. Par une démarche qui se veut prospective, elle cherchera à nourrir la réflexion et à susciter le débat. Il ne s'agira pas de trancher entre le «plus d'Etat» et le «moins d'État» mais de tendre vers le »mieux d'État», en rappelant aussi les exigences de l'action citoyenne.